

Séance des intervenants
Groupe de travail technique sur les pesticides de l'ALENA
Le 4 décembre 2003
Vancouver, Colombie-Britannique

1) Plan quinquennal et plan de travail

Janice Hopkins (Canada)

- Le plan de travail a été élaboré pour compléter la deuxième stratégie de cinq ans et résumer les points saillants de tous les projets en cours et les nouveaux projets.
- La stratégie de cinq ans a été achevée et se poursuivra sur une période de cinq ans.
- Le plan de travail sera périodiquement mis à jour afin de tenir compte des modifications apportées aux projets ainsi que des progrès.
- Le plan de travail permettra aux intervenants de prendre contact avec des responsables de projet qui viennent d'un pays en particulier.

2) Mise en oeuvre du SGH

Janice Hopkins (Canada) - Diapositives de la présentation jointes

- La mise en oeuvre du SGH harmonisera la classification des produits chimiques fondée sur les risques sanitaires et environnementaux.
- État actuel :
 - Le Canada a tenu un atelier en octobre 2003 avec les intervenants directement touchés par la mise en oeuvre du SGH.
 - Le Canada travaille actuellement à la création d'un groupe de travail sectoriel sur les pesticides.
 - Santé Canada sera l'organisme fédéral chargé du SGH pour tous les produits chimiques.
 - Les responsables américain et mexicain restent à déterminer.
- Les questions à traiter concernent la manière dont les gouvernements harmoniseront leurs systèmes, les coûts, la façon dont le système sera mis en place, la formation et les critères de classification.
- Le GTT exige une plus grande participation des intervenants dans l'élaboration de ce projet.

3) Étiquette de l'ALENA

Debbie Edwards (États-Unis) - Diapositives de la présentation jointes

- On a noté un intérêt grandissant pour piloter un projet d'étiquette de l'ALENA pour un produit non agricole.
- L'étiquette de l'ALENA deviendra la norme afin d'éliminer les étiquettes utilisées par chacun des pays et de réduire les différends commerciaux.

4) Mise à jour sur les examens conjoints

Richard Aucoin (Canada) - Diapositives de la présentation jointes

- Il y a eu une mise à jour sur le nombre d'homologations et de demandes d'homologation actuelles.

5) Usages limités

Bob Holm (États-Unis, IR-4)

- Le Canada a élaboré un programme sur les usages limités semblable à celui de l'IR-4 aux États-Unis.
- De nouveaux projets sont étudiés par le Canada et l'IR-4.
- La collaboration avec le Mexique est croissante.
- Quatre nouveaux projets seront pilotés comme des examens conjoints sur les usages limités.
- L'IR-4 continue de partager des renseignements avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) sur les examens relatifs aux produits chimiques et aux essais sur les résidus.

6) Programmes sur les produits de formulation

Brad Bergen (Canada) - Diapositives de la présentation jointes

- Il y a eu une mise à jour sur le statut au Canada et le lancement du Programme sur les produits de formulation et de la liste des produits de formulation contenus dans les produits homologués au Canada.

7) Harmonisation des processus électroniques

Kate Bouvé (États-Unis) et Micheline Zdunich (Canada) - Diapositives de la présentation jointes

- L'assemblage des demandes par voie électronique au Canada (index électronique) sera testé avec trois titulaires d'homologation (Bayer, Dow, Syngenta).
- Le Programme utilise une feuille de calcul Excel pour simplifier la tâche.
- Le document d'orientation sera publié au cours des deux prochains mois et tous les index canadiens devront être soumis sous cette forme.

8) Proposition du Canada de révoquer la LMR de 0,1 ppm

Janice Hopkins (Canada)

- La révocation de cette LMR permettra d'assurer qu'une LMR fondée sur des faits scientifiques soit établie pour chaque pesticide.
- Le Canada a publié un document de consultation concernant la révocation de la LMR par défaut; trente-six commentaires ont été reçus.
- Ces commentaires seront examinés au cours des prochains mois.
- Les données issues de l'examen de ces commentaires feront l'objet d'une discussion avec le GTT.
- Les prochaines étapes comprennent l'élaboration d'un règlement.

9) Sécurité des travailleurs (programme de formation des formateurs)

Luis Mercado (Mexique) et Anne Lindsay (États-Unis)

- Le programme s'est avéré un grand succès au Mexique pour la formation et l'information.
- On a établi des cours pour les utilisateurs/manipulateurs de produits/personnel médical sur les risques associés à l'utilisation des pesticides, la formation du formateur, les approches diagnostiques, les empoisonnements, etc.
- Grâce au programme américain déjà établi, l'EPA a continuellement fourni du soutien au Mexique.
- L'EPA réévalue actuellement le programme afin d'améliorer la qualité de l'apprentissage.

10) Projets sur les légumineuses et les tomates

Debbie Edwards (États-Unis) - Diapositives de la présentation jointes

- Il y a eu une mise à jour sur les projets ainsi qu'une autre sur leur état.

11) Harmonisation des évaluations

Diana Somers (Canada) et Margaret Stasikowski (États-Unis)

- Harmonisation de la dose maximale tolérée (DMT)
 - On a l'intention d'étendre le projet à tous les systèmes d'organes après l'achèvement de l'étude sur le foie et les reins.
 - Le projet a été déplacé sous la responsabilité de l'ILSI afin de favoriser la participation des centres de recherche universitaires, de l'industrie (nationale et internationale) et des organismes de réglementation.
 - L'ILSI publiera un document d'orientation d'ici décembre 2004.
- Modèles électroniques
 - Des modèles ont été créés et testés avec succès.
 - Le succès de ces modèles a été reconnu sur la scène internationale (l'OCDE a lancé un projet d'harmonisation des modèles).
- LMR
 - Il y existe actuellement un projet d'harmonisation entre le Canada et les États-Unis.
 - Une approche mathématique est mise en oeuvre afin d'éliminer l'approche au « cas par cas ».
 - Des tests avec les séries de données existantes auront lieu à la fin janvier 2004.
 - Les intervenants recevront une proposition d'ici fin mai/début juin 2004.
 - Un document d'orientation harmonisé est attendu pour octobre/novembre 2004.
- Orientation sur la neurotoxicité au stade de développement
 - Le projet a été déplacé sous la responsabilité de l'ILSI afin de favoriser la participation des centres de recherche universitaires, de l'industrie (nationale et internationale) et des organismes de réglementation.
 - Le document d'orientation sera prêt à être publié en mars 2004.

12) Lignes directrices de l'ALENA sur les LMR pour les produits importés

Ariff Ally (Canada)

- Des commentaires ont été reçus et sont actuellement analysés avec l'intention de les intégrer au document.
- Le mode commun de présentation des données, les lignes directrices de l'OCDE et le format dossier de l'OCDE constitueront le format commun à utiliser.
- Le document devrait être publié en décembre 2004.

13) Déclaration des renseignements sur les effets néfastes

Diana Somers (Canada) - Diapositives de la présentation jointes

- Il y a eu une mise à jour sur l'état au Canada.

14) Séance plénière lors de laquelle les groupes font rapport

a) Groupe 1 : GTNA

- Animatrice : Lisa Lange (Direction des produits thérapeutiques, Canada)
- Rapporteur : Brad Bergen (ARLA, Canada)
- Porte-parole à la séance plénière : Robert Kiefer (CSPA, États-Unis)

Processus d'examen conjoint des demandes d'homologation pour des produits non agricoles :

Afin d'augmenter le nombre de demandes d'homologation pour des produits non agricoles au Canada et aux États-Unis, la Direction des produits thérapeutiques du Canada a proposé l'utilisation des procédures d'examen conjoint existantes comme modèle pour élaborer un processus pour les produits non agricoles. L'industrie a indiqué des préoccupations, ce qui entrave la soumission d'un produit non agricole à un examen conjoint par le Canada, les États-Unis et le Mexique. Ces préoccupations tournaient autour des différences entre les réglementations des territoires, les frais et les exigences en matière de données, ce qui a généré des différends commerciaux.

De plus amples discussions seraient nécessaires afin d'évaluer des incitatifs à promouvoir les demandes conjointes, qui réduiraient les frais et les échéanciers (p. ex., des frais conjoints à partager). L'industrie a proposé que le processus d'examen conjoint soit étendu afin d'inclure de nouvelles utilisations pour des matières actives existantes. Le processus d'examen conjoint est un catalyseur pour l'élaboration d'exigences harmonisées en matière de données entre les pays qui ont ratifié l'ALENA. L'industrie a été invitée à proposer un produit non agricole qui pourrait être évalué.

L'industrie a proposé la création d'un groupe de travail industrie/gouvernement pour faciliter l'identification d'un processus qui ferait avancer les choses sur ces préoccupations.

Mesure : L'industrie a pour tâche de proposer un produit non agricole pour un examen conjoint pilote.

Harmonisation des exigences en matière de données :

L'industrie a insisté sur le besoin de terminer le projet du GTT de l'ALENA existant sur l'harmonisation des exigences en matière de données pour les produits non agricoles. Le dernier mouvement de ce projet attend l'achèvement de la réglementation américaine (40CFR Part 158, new Subpart W) et des lignes directrices de l'OPPTS (OPPTS Series 810 Product Performance (Efficacy) Test Guidelines).

Mesure : Les États-Unis feront un suivi sur leur réglementation (40CFR Part 158, new Subpart W).

Pesticides sans danger pour la santé publique :

L'industrie a insisté sur l'importance d'obtenir un accord trilatéral concernant la définition d'un pesticide sans danger pour l'environnement. La reconnaissance et l'identification des bienfaits pour la santé publique offerts par les pesticides non agricoles sont importantes et l'industrie a proposé d'élaborer un livre blanc qui sera étudié par le GTT de l'ALENA.

Le GTT de l'ALENA et l'industrie doivent travailler de concert à la promotion de l'utilisation de produits plus faciles d'emploi, moins toxiques et plus efficaces tout en équilibrant les risques et les bienfaits des pesticides sans danger pour la santé publique. En outre, la population doit être informée des bienfaits des pesticides sans danger pour la santé publique et on doit s'assurer que la gestion des risques est maintenue et que les risques sont communiqués.

Il est nécessaire d'établir un processus permettant d'assurer que les utilisations importantes pour la santé publique ne soient pas révoquées lors du processus de réévaluation des pesticides agricoles ayant des utilisations non agricoles (p. ex., pesticides pour combattre les moustiques).

Matières inertes/produits de formulation :

L'industrie s'inquiète de la nouvelle législation canadienne qui exige la déclaration des produits de formulation de la liste 2 sur les étiquettes des produits en contenant. La déclaration sur les étiquettes de produits canadiens constitue la principale préoccupation concernant les renseignements commerciaux confidentiels (RCC), les questions sur la responsabilité, les renseignements confidentiels sur le produit de formulation, l'échange de données/protection des données et les activités commerciales. Cela n'est pas exigé aux États-Unis et cela pourrait entraîner des différends commerciaux et la possibilité que certains produits antiparasitaires ne soient pas disponibles au Canada.

L'industrie recommande que la mise en place d'une obligation de déclaration au Canada soit reportée jusqu'à ce que les réévaluations des LMR par les États-Unis soient terminées en 2006. Le Canada est prêt à recevoir des données d'évaluation avant la fin du processus de réévaluation de l'EPA afin d'accélérer les réévaluations au Canada. Les bienfaits pouvant en résulter pourraient entraîner le transfert d'un produit de la liste 2 à une autre liste si les données appuient ce transfert.

Occasions de participation du Mexique :

Le GTNA a insisté sur l'importance pour le CICLOPLAFEST (Mexique) d'harmoniser ses exigences en matière de vérification et d'étiquetage avec celles du Canada et des États-Unis afin de

régler des différends commerciaux et d'éviter d'en créer d'autres. Il serait avantageux de rationaliser le processus d'examen du Mexique pour les produits à usage domestique et d'établir une distinction entre les produits agricoles et non agricoles lors du processus d'homologation. Il est nécessaire d'identifier davantage les projets mexicains relatifs à la santé publique.

On note des progrès du côté du gouvernement mexicain à distinguer l'utilisation en milieu urbain de l'utilisation en milieu agricole de même que les produits à usage domestiques des produits non agricoles. Plusieurs questions concernant la communication des risques, les normes d'étiquetage, les produits moins toxiques et les produits de remplacement sont étudiées et auront des conséquences sur les futures politiques.

Mesure : L'industrie doit identifier un produit sans danger pour la santé publique qui pourrait faire l'objet d'un examen conjoint trilatéral (p. ex., moustiques, rongeurs).

Mise en oeuvre du SGH :

Le GTT de l'ALENA et l'industrie travaillent de concert à l'obtention d'une étiquette normalisée qui s'appliquerait à tous les produits, incluant les pesticides. Le Canada est actuellement très coordonné dans l'élaboration d'un processus de mise en oeuvre. L'EPA en est encore au stade préliminaire alors que le Mexique participe à l'évaluation de l'acceptabilité et de l'applicabilité du SGH au Mexique. L'industrie a indiqué que les efforts dans ce domaine doivent être coordonnés afin d'éviter la création de normes d'étiquetage différentes.

Étiquette de l'ALENA :

Un groupe de travail sur l'étiquette de l'ALENA a été formé afin d'analyser les exigences de chaque pays dans le contexte du SGH pour les produits agricoles et non agricoles. Le rapport du groupe de travail a fourni une indication claire des différences et des similarités ainsi que des obstacles possibles.

L'industrie a proposé d'initier un projet pilote pour traiter de l'étiquette de l'ALENA applicable aux produits non agricoles. Le GTT a accepté cette proposition et a indiqué le besoin d'obtenir un engagement de tous les gouvernements ainsi que de l'industrie pour aller de l'avant. Un désinfectant de surfaces dures a été suggéré comme candidat potentiel en raison de son profil d'emploi semblable d'un pays à l'autre. Le Secrétariat devrait effectuer un suivi sur l'identification de ce projet pilote comme possible projet en vertu de l'ALENA.

Autre :

Le GTNA souhaite fortement la création d'un sous-comité sur les produits non agricoles qui ferait partie du GTT de l'ALENA.

b) Groupe 2A : Usages limités et réduction des risques

- Animatrice : Anne Lindsay (EPA, États-Unis)
- Rapporteur : Brian Belliveau (ARLA, Canada)
- Porte-parole lors de la séance plénière : Karen Pither (Pither Consulting, LLC - États-Unis) et Marian Partridge (BC Greenhouse Growers Association - Canada)

Usages limités :

L'industrie a soulevé la question du besoin d'établir des LMR relatives aux pesticides pour les produits importés – autrement, un pays rencontrerait des obstacles au commerce lors de l'exportation d'une culture à surface réduite. La collaboration entre les producteurs nord-américains de cultures à surface réduite et des manières d'intégrer les efforts du gouvernement et de l'industrie ont fait l'objet de discussions.

Obstacles à la soumission de demandes d'homologation :

Les exigences en matière de données sur l'efficacité et sur la sensibilité d'une culture ont été haussées, particulièrement au Canada, où les matières actives, homologuées aux États-Unis mais pas au Canada, sont inaccessibles aux producteurs canadiens. La carte des zones et les exigences en matière de données doivent être déterminées, particulièrement dans les régions frontalières. Il existe également des différences dans la façon dont l'exposition professionnelle est traitée entre le Canada et les États-Unis.

L'établissement de groupes de cultures/LMR doit se faire à l'échelle nord-américaine. Quelques obstacles ont été rencontrés en raison de l'absence d'un processus de groupement des cultures au Mexique, où des LMR américaines sont exigées avant réception des demandes. Étant donné qu'au Mexique il faut respecter la LMR américaine avant la demande et avant que les produits soient exportés, des obstacles à la soumission de demandes se dressent et les producteurs mexicains ne peuvent utiliser des produits disponibles aux États-Unis et au Canada. Le Mexique souhaiterait que plus de produits homologués aux États-Unis et au Canada le soient également au Mexique, particulièrement les agents microbiens.

Les producteurs mexicains voudraient un processus d'homologation normalisé pour les trois pays. En raison de l'énorme quantité de documentation à traiter et d'un processus non efficient, beaucoup de sociétés mexicaines éprouvent des difficultés à obtenir une homologation. L'une des causes de ce problème est l'absence d'échéancier dans le processus d'homologation.

Par les efforts de l'IR-4, les titulaires d'homologation sont encouragés à homologuer leurs cultures. L'IR-4 fonctionne bien et partage ses résultats avec AAC.

En ce qui concerne les demandes relatives aux LMR, les efforts du Canada permettront de déterminer la durée nécessaire à l'établissement d'une LMR. Le Canada et le Mexique devraient étudier les mécanismes semblables à ceux des articles 18 (exemption pour utilisation d'urgence) et 24C aux États-Unis, lesquels sont des outils très utiles pour régler les problèmes relatifs aux usages limités.

Comment les associations de producteurs peuvent-elles coordonner et travailler de concert pour obtenir une LMR relative aux pesticides pour des produits importés? Il y a également la question à savoir comment conseiller les producteurs mexicains concernant les pesticides à utiliser sur leurs produits (p. ex., pomme) afin d'éviter les problèmes à la frontière.

Réduction des risques :

La hausse du nombre de demandes d'homologation pour des produits à risque réduit et la mise en priorité des examens réglementaires relatifs à ces produits constituaient un autre point soulevé par ce groupe. L'EPA travaille avec l'IR-4 à un processus qui permettra aux producteurs de prioriser les produits à risque réduit (dont les LMR relatives aux pesticides pour les produits importés).

Des obstacles sont rencontrés dans la détermination des critères pour qu'un produit soit considéré à risque réduit et, par conséquent, dans la catégorisation de ces produits, en raison de l'incapacité à prouver qu'un produit est meilleur qu'un autre pour lutter contre un nouvel organisme nuisible.

Les centres de lutte intégrée (LI) soutiennent les groupes de producteurs lors de l'élaboration de plans de gestion stratégiques et de profils de culture afin d'obtenir une plus grande rétroaction et établir des priorités en matière de stratégie. Il ya eu des questions sur la manière dont ces plans sont utilisés et par qui. Il est nécessaire d'obtenir une rétroaction sur l'utilisation des profils de culture et des stratégies.

La vérification de l'efficacité doit être faite sur une « vraie » culture – comment pourrait-on le faire quand les cultures ont une très grande valeur?

On a soulevé des questions concernant les problèmes d'élimination des produits antiparasitaires au Mexique. L'initiative « Champ net » (Clean Fields) au Mexique est fondée sur une approche de partage des responsabilités où tous les intervenants (gouvernement, consommateurs) possèdent un certain niveau de responsabilité pour traiter avec ces types de produits. Aux États-Unis, les agences d'État travaillent à des programmes « Grand ménage » (Clean Sweep) pour l'élimination des produits abandonnés/en surplus. L'EPA travaille également à l'élaboration d'une norme nationale à l'aide des programmes adoptés par les États et les fabricants. Au Canada, CropLife Canada a instauré un programme de saine gestion des pesticides agricoles avec les provinces, qui est axé sur les contenants jetables. Il y a aussi des normes d'entreposage pour les produits à usage agricole et un programme de saine gestion des pesticides élaboré par l'industrie à l'intention des propriétaires.

c) Groupe 2B : LMR et étiquette de l'ALENA

- Animatrice : Debbie Edwards (EPA, États-Unis)
- Rapporteur : Trish MacQuarrie (ARLA, Canada)
- Porte-parole lors de la séance plénière : Chris Warfield (Bayer Canada)

Conclusions de la réunion de San Antonio :

L'industrie a répété les conclusions de la réunion du GTT de l'ALENA qui a eu lieu à San Antonio, Texas en mai 1999. Les obstacles identifiés étaient les différences entre les exigences réglementaires (p. ex., études sur l'efficacité et les LMR pour les mélanges en cuve), les exigences en matière d'étiquetage, les doses d'application et les périodes d'évaluation de chaque pays. Les incitatifs identifiés étaient la centralisation de l'administration des homologations et des demandes d'homologation dans chaque pays, le retrait des examens officiels sur l'efficacité effectués par le Canada, l'introduction d'un processus de notification au Canada relatif aux données sur l'efficacité et l'élaboration d'un modèle d'étiquette qui contiendrait tous les renseignements nécessaires à

l'homologation pour tous les pays ayant ratifié l'ALENA. Cette dernière mesure permettrait la libre circulation des produits et les étiquettes particulières à un pays pourraient être fournies au point de vente ou d'utilisation.

Étiquette de l'ALENA :

L'industrie a souligné que la création d'une étiquette de l'ALENA permettrait la libre circulation des produits aux frontières, pourrait favoriser la commercialisation des cultures, réduire l'utilisation illicite de produits antiparasitaires et les différences de prix de même qu'aider à l'harmonisation des LMR.

On a soulevé des questions relatives à la création d'une étiquette de l'ALENA à savoir si cela engendrerait le besoin de produire un mode d'emploi trilingue pour chaque pays, ce qui entraînerait par conséquent l'augmentation de l'utilisation des pesticides de façon illégale.

L'industrie a proposé que les étiquettes de l'ALENA soient utilisées seulement pour répondre aux problèmes régionaux afin de simplifier la compréhension de l'étiquette et de son mode d'emploi. On devrait considérer les demandes faites simultanément pour toutes les cultures dans les trois pays. Les agences responsables de la réglementation des pesticides devraient mener un examen juridique afin d'identifier les modifications réglementaires nécessaires pour appuyer la création d'une étiquette de l'ALENA. Un produit non agricole pourrait être utilisé dans un projet pilote d'étiquette de l'ALENA étant donné qu'il n'existe aucune préoccupation relative aux LMR et que les étiquettes tendent à être plus simples. Le travail devrait être effectué au moyen d'étiquettes existantes, ce qui permettrait la vente des produits jusqu'à ce que l'étiquette de l'ALENA soit achevée. L'industrie a proposé l'examen d'autres options qui visent les problèmes d'établissement du prix (p. ex., le programme d'importation pour usage personnel (IUP) du Canada, le projet de loi Dorgan pour créer la version américaine).

L'industrie a indiqué que les pays ayant ratifié l'ALENA devraient s'assurer que les mêmes paramètres soient choisis et que le SGH y soit mis en place en même temps.

Divergences entre les LMR :

L'industrie a exprimé le besoin de normaliser les LMR dans les trois pays en raison des écarts qui surviennent souvent entre ces pays dans la manière de fixer des LMR. Des suggestions ont été faites pour harmoniser les méthodes et les processus administratifs pour l'établissement de LMR. On a mis l'accent sur le besoin qu'a le Mexique d'établir des procédures pour des LMR à l'échelle nationale et des LMR relatives aux pesticides pour les produits importés.

Dans le cas où un problème relatif à une LMR pour un produit à risque réduit surviendrait, les gouvernements ayant ratifié l'ALENA devront en être avisés immédiatement afin de rendre cette question prioritaire. Ces gouvernements devront également harmoniser leurs méthodes d'établissement des LMR et leurs procédures d'évaluation avec celles de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'industrie a demandé à ce que le Canada étudie la possibilité d'utiliser des LMR d'urgence à délai déterminé ainsi que le réexamen de la politique canadienne qui ne permet pas le dépôt de demandes relatives aux LMR pour les produits importés tant que l'homologation du produit n'est pas accordée par un autre pays.

Mesures :

- L'industrie remettra un exemplaire du procès-verbal de la réunion de San Antonio au GTT de l'ALENA.
- Les producteurs choisiront des produits existants pour un projet pilote, lequel sera préférentiellement un examen conjoint.

d) Groupe 2C : Examen conjoint et questions relatives aux demandes et examens électroniques

- Animateur : Mark Brohm (ARLA, Canada)
- Rapporteur : Kate Bouvé (EPA, États-Unis)
- Porte-parole lors de la séance plénière : Craig Hunter (Conseil canadien de l'horticulture)

Étiquette de l'ALENA :

Les participants ont identifié quelques obstacles à la création d'une étiquette de l'ALENA. Il existe des écarts entre les trois pays en ce qui concerne les exigences en matière d'étiquetage (p. ex., il y a différentes doses pour chaque pays). Les trois pays doivent-ils approuver la même étiquette? Une étiquette de l'ALENA unique exigerait l'harmonisation des mots indicateurs et des symboles ainsi qu'un mode d'emploi trilingue. Le SGH réglerait quelques problèmes, mais celui du système d'unités (métrique vs impérial) resterait entier. L'avantage de cette étiquette est la facilitation de la libre circulation des produits aux frontières.

Examen conjoint :

La discussion a porté sur les avantages et les contraintes des examens conjoints et du partage des tâches. Le Mexique a fait référence aux avantages d'une approche progressive pour les examens conjoints et le Canada a noté des efforts dans l'harmonisation de l'efficacité avec le Mexique.

Les examens conjoints simultanés offrent beaucoup d'avantages, mais leur mise en oeuvre dépend de l'accord des fabricants de partager leurs renseignements avec les pays.

L'utilisation des cartes des zones a été proposée comme méthode pour faciliter le processus d'homologation en réduisant le nombre d'essais nécessaires. Les cartes régionales de zones élaborées avec le Mexique dans le cadre d'un projet de l'ALENA sont achevées. Le Mexique a harmonisé plusieurs zones avec celles des États-Unis, mais ce processus n'est pas encore terminé. On a également suggéré de réduire le nombre d'essais obligatoires à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Les échéanciers pour les examens conjoints ont été allongés. On a noté que les États-Unis pouvaient avoir des normes relatives au service en raison de leur législation qui prévoit la rémunération des services.

Le Mexique a mentionné qu'il était clair pour tous qu'un examen conjoint constituait un avantage aujourd'hui et à l'avenir, mais qu'il restait encore des questions sur la protection des données et que le gouvernement mexicain devra décider d'un processus. On a suggéré l'utilisation exclusive des données et une indemnisation harmonisée dans les trois pays.

Les participants ont soulevé des questions concernant le besoin du Canada d'obtenir davantage de données sur l'efficacité et que ce type de données pourrait mener à une dose maximale de même qu'à la nécessité des données initiales sur l'efficacité. On a proposé qu'une demande puisse être déposée avant que les données sur l'efficacité soient soumises.

Il y a un intérêt croissant pour hausser le nombre de biopesticides, particulièrement au Canada. On a suggéré que le personnel gouvernemental aide les demandeurs d'homologation pour des biopesticides à la préparation de leurs demandes.

Voici un résumé concernant les examens conjoints :

- L'industrie applaudit les examens conjoints.
- La carte des zones de résidus doit être achevée et utilisée dans le processus d'homologation.
- Les lignes directrices relatives aux LMR pour les produits importés doivent être achevées.
- L'indemnisation pour des données/utilisation exclusive doit être considérée au Mexique, dans les règles procédurales harmonisées avec celles des États-Unis et du Canada.
- La permission octroyée par l'industrie de partager les examens entre les pays et le partage des tâches sont très importants, particulièrement dans le cas des biopesticides et des agents antimicrobiens.

Demandes et examens électroniques :

On a discuté de la possibilité pour les demandeurs d'homologation de soumettre des demandes par voie électronique de façon sécuritaire, qui aura lieu bientôt au Canada. L'index électronique a également fait l'objet de discussions. L'utilisation de modèles d'études par l'industrie lors de la préparation de ses rapports est jugée importante dans la réduction des taux de rejet des demandes. La valeur des résumés des niveaux de l'OCDE (OECD Tier summaries) a été remise en question.

15) Période de commentaires du public

- Pulse Canada (Don Sissons et Mark Goodwin)/North Dakota Department of Agriculture et North Dakota Dry Pea and Lentil Association (Jim Gray et Richard Haugeberg)
 - Les producteurs de légumineuses canadiens et américains ont présenté un point de vue partagé par les producteurs à l'échelle de l'Amérique du Nord, demandant un meilleur accès aux outils de lutte antiparasitaire appropriés. Quelques-uns des outils classiques courants/pesticides sont menacés par la réglementation en raison des réévaluations/réhomologations. Le manque d'attention portée aux cultures de légumineuses les rendra mineures. Ces questions pourraient être éludées au moyen des options suivantes : augmentation du libre-échange et de la circulation des denrées traitées avec des pesticides par l'harmonisation des LMR, la réduction de la segmentation du marché et l'égalisation des prix; accès égal aux utilisations de

pesticides et harmonisation de la réglementation. Les producteurs de légumineuses ont insisté sur la nécessité d'offrir un accès rapide aux produits de remplacement à risque réduit. Ils ont manifesté leur enthousiasme à travailler avec les organismes de réglementation des pesticides pour résoudre ces problèmes.

- GTI - Mexique (Angel Saavedra)
 - L'industrie mexicaine a commenté beaucoup de projets en cours, orientés vers l'élimination des obstacles. Les discussions ont porté principalement sur les produits agricoles. Cependant, nous devrions nous concentrer sur les questions qui nécessitent des réponses objectives. Le Mexique souhaite de toute urgence harmoniser ses LMR et doit travailler très fort afin de rejoindre les autres organismes de réglementation pour des études sur place (p. ex., cartes des zones). Le Mexique essaie d'intégrer cette procédure depuis trois ans, mais rien n'a encore été couché sur papier. Ce problème est très important dans les cas des utilisations d'urgence. Le Mexique espère établir cette procédure en 2004 et qu'il pourra profiter de l'expérience des autres pays et augmenter sa participation aux processus existants. Le Mexique veut travailler avec le GTT le plus souvent possible dans des domaines comme celui des examens conjoints.

- GTI - États-Unis (Jo Wisk)
 - On a insisté sur des préoccupations concernant les LMR, dont les différents niveaux et leurs échéanciers de publication divergents. Quelques-unes des causes suggérées incluent de possibles problèmes à l'avenir : les divers processus d'établissement des LMR, la politique canadienne de publication dans la Gazette du Canada, le délai imposé par le Canada lors de l'examen d'une demande relative à une LMR pour des produits importés tant qu'une homologation n'est pas accordée par les États-Unis, le délai dans le processus d'homologation mexicain tant qu'une LMR américaine n'est pas fixée et l'élimination de la LMR canadienne par défaut de 0,1 ppm. Le GTI - États-Unis a suggéré que le GTT mette la priorité sur les projets en cours; il était toutefois excité par le projet actuel d'analyse des LMR.

- GTI - Canada (Jennifer Ballantine)
 - Le principal objectif du GTT a été réitéré comme suit : « Faciliter l'établissement de réglementations et d'échanges rentables en matière de pesticides entre les trois pays au moyen de l'harmonisation des pratiques et du partage du travail et à promouvoir les objectifs de l'ALENA par rapport à l'environnement, à l'écologie et à la santé humaine. » Le but du GTI est d'éliminer les obstacles au commerce en s'orientant vers l'harmonisation des LMR et l'établissement des LMR de l'ALENA. Quelques-unes des préoccupations relatives au processus identifiées par le GTI - Canada sont la politique de talonnage et les applications des LMR relatives aux pesticides pour les produits importés. D'autres préoccupations traitant de l'évaluation des pesticides incluaient l'établissement de LMR différentes à l'aide des mêmes données, même lors des examens conjoints, et la réduction du nombre de cultures sur les étiquettes en raison de la gestion des risques conservatrice du Canada. Une autre préoccupation

soulevée par le GTI - Canada concerne le coût des demandes relatives aux LMR pour les produits importés. Il recommande que la stratégie sur cinq ans soit centrée sur la résolution des problèmes d'ordre commercial et que le GTT mette la priorité sur les projets entrepris par les pays ayant ratifié l'ALENA.

- Unifrut Apple Growers - Chihuahua, Mexique (Carlos Chavez)
 - Étant donné qu'il existe très peu de produits disponibles au Mexique, les pomiculteurs mexicains voudraient utiliser les produits offerts au Canada et aux États-Unis. Cette situation désavantage considérablement le Mexique face à la concurrence. Les producteurs veulent être tenus informés des nouveaux produits, des doses d'application et des résidus chimiques. On sait que les renseignements sont disponibles, mais ils ne se rendent pas aux producteurs mexicains. Les producteurs appuient l'harmonisation afin de réduire les obstacles au commerce. On doit répondre aux graves préoccupations concernant l'élimination des produits antiparasitaires. Les fabricants ne s'occupent pas bien du processus d'élimination et cela affecte aussi les producteurs en raison de leur manque de formation sur les risques de contamination de l'environnement et de l'eau. Beaucoup de pesticides vendus au Mexique sont très chers, ce qui ouvre un marché de contrebande de produits venant des États-Unis, qui ne sont pas homologués au Mexique. À cause du manque de formation, beaucoup de pesticides, qu'ils présentent un risque élevé ou pas, sont manipulés de la même manière, ce qui a des conséquences sur la sécurité des travailleurs et l'environnement et cause des problèmes de santé persistants. La surutilisation des bactéricides pour la lutte antiparasitaire engendre une résistance chez l'humain lors du traitement des maladies courantes. Le GTT devrait tenir compte de ces préoccupations étant donné que beaucoup de produits mexicains sont exportés vers d'autres pays. En outre, les producteurs souhaiteraient que les denrées importées soient analysées pour identifier des résidus de la même manière que les autres pays font avec les produits qu'ils exportent.

- Association canadienne de produits de consommation spécialisés (ACPSC) (Shannon Coombs)
 - On a soulevé des préoccupations majeures concernant la déclaration des produits de formulation de la liste 2 sur les étiquettes des produits vendus au Canada alors que cela n'est pas exigé aux États-Unis. On s'attend à de graves conséquences si l'on continue d'exiger cette déclaration.

- Conseil canadien de l'horticulture (Anne Fowlie et Craig Hunter)
 - Les producteurs se sentent parfois exclus lors de la prise de décisions et souhaiteraient participer davantage au processus décisionnel, au suivi des progrès et aux projets du GTT. Dans le plan de travail, il y a trente-huit projets en cours ou nouveaux. Ces projets devraient être en priorité afin de distribuer les ressources de manière appropriée et d'obtenir de bons résultats. Autrement, les projets jugés non prioritaires devraient être retirés du plan de travail. Les problèmes rencontrés dans les sous-zones et le projet sur les résidus doivent être réglés. Le GTT devrait

s'engager fermement à compléter les projets au lieu de les répéter chaque année lors des réunions. Les producteurs veulent davantage d'outils pour augmenter la productivité et réduire les différends commerciaux. Ils sont en faveur de l'amélioration de l'efficacité du processus d'homologation au moyen des demandes d'homologation électroniques.

16) Mot de la fin

Les coprésidents ont remercié les intervenants de leur participation et des conseils et avis qu'ils ont donnés au Conseil exécutif du GTT.

Faits saillants de la réunion du Conseil exécutif

- Le Conseil exécutif a échangé des renseignements sur les développements importants qui ont eu lieu sur place. Les États-Unis ont souligné la proposition d'instaurer un régime de rémunération des services. Le Mexique a rapporté des efforts en matière de législation concernant l'homologation des pesticides. Le Canada a remis un rapport sur l'état de ses efforts pour mettre en vigueur la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA).
- À la suite de la présentation du rapport de situation de tous les sous-comités du GTT, le Conseil exécutif a approuvé les nouveaux projets suivants : Méthodes d'évaluation de l'exposition alimentaire, Liste des priorités en matière des usages limités, Analyse des limites maximales de résidus, Projets pilotes sur les légumineuses et les tomates, Mise en oeuvre du SGH, Harmonisation de la DMT et Lignes directrices pour l'évaluation de la neurotoxicité au stade de développement.
- Après avoir étudié attentivement la faisabilité de la création d'un nouveau sous-comité chargé d'examiner les questions non agricoles, le Conseil exécutif a décidé que la structure du GTT actuelle accommodait adéquatement les domaines d'intérêt et les préoccupations soulevées par le GTNA. Au lieu de cela, des moyens de souligner l'importance et d'augmenter la visibilité des questions traitées par le GTNA seront explorés activement. Par exemple, le GTT travaillera avec le GTNA à la promotion des examens conjoints pilotes, notamment ceux qui ont trait aux pesticides importants pour la santé publique (lutte contre le vecteur/moustique) et les demandes d'étiquettes de l'ALENA. Les gouvernements poursuivront des occasions d'harmonisation des exigences en matière de données en particulier étant donné que les États-Unis sont en train d'élaborer des exigences nationales (40 CFR 158W).
- Dans le domaine des usages limités, le Conseil exécutif a approuvé plusieurs projets pilotes d'examen conjoint, dont des examens conjoints de demandes préparées par l'IR-4 et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), et a accepté d'étudier des options potentielles d'amélioration de l'utilisation des cartes des zones et de la conduite d'essais. En outre, les gouvernements participeront à une nouvelle initiative américaine pour étendre les groupements de cultures.
- Le GTT examinera l'élaboration des modèles d'étiquettes de l'ALENA pour des produits déjà homologués par l'entremise du processus des examens conjoints et continuera à encourager les titulaires d'homologation à soumettre de nouvelles demandes, lesquelles feront l'objet d'un examen conjoint.
- Le Canada et les États-Unis poursuivront encore plus d'activités de renforcement des capacités avec le Mexique, particulièrement concernant les produits de formulation/matières inertes et les évaluations du risque alimentaire.
- Le Conseil exécutif a également discuté de plusieurs questions à facettes multiples comme l'importance d'élaborer des mesures du rendement/obligation de rendre compte et l'élargissement de la participation des intervenants aux travaux du GTT.